

Inspection de
l'Éducation
nationale

GRENOBLE 3

L'inspectrice de l'Éducation nationale
Circonscription de Grenoble 3
à
Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les enseignants,

NOTE DE SERVICE N° 5
Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
Tableau récapitulatif des interventions prioritaires

N/Réf : NC/DB 1213

Affaire suivie par
Nathalie Charrière

Téléphone
04.76.25.51.76
Télécopie
04.76.24.68.34

Mél : ce.0381617b
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
5 rue F. Garcia Lorca
38100 GRENOBLE

1. Texte de référence

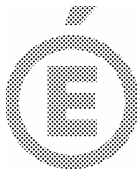
Le texte de référence reste la circulaire n°2009-088 du 17-7-2009 – B.O n° 31 du 27 août 2009. Je vous rappelle qu'un diaporama en présentant les points principaux est en ligne sur le site de la circonscription, et vous renvoie également à la note de service n° 7 (année 2009/2010) intitulée « les aides aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Cadre, articulation, et complémentarité ».

2. Principes généraux

- Les interventions des enseignants spécialisés seront très principalement ciblées sur les élèves dépendant d'un secteur identifié en Réseau de Réussite Scolaire.
- Toute demande écrite d'un enseignant reçoit une réponse du RASED.
- Cependant, une réponse terme à terme sous forme de prises en charge est exclue.
 - ✓ Elle serait contraire à l'esprit du texte de référence.
 - ✓ Le maître de la classe a pour mission d'aider tous les élèves dans leurs apprentissages, y compris les plus en difficulté. Les réponses sont toujours à rechercher dans la classe même si elles peuvent être complétées par d'autres, plus spécialisées.
- Différentes formes de réponse sont possibles de la part des membres du RASED.
 - ✓ Prises en charge en petits groupes (maître E ou maître G) ou individuelles (maître G), suivi individuel possible par les psychologues scolaires.
 - ✓ Intervention ou co-intervention dans la classe.
 - ✓ Conseils en direction de l'enseignant avec appui ou non du conseiller pédagogique.
 - ✓ Rencontres avec les familles.

3. Calendrier

Ce calendrier décrit l'organisation des principaux axes de travail définis en circonscription. Il reste aménageable en fonction des spécificités des écoles et des actions menées dans chacune d'entre elles. L'ensemble est présenté en réunion « RASED »



2/4

Période 1	
<i>Niveaux d'interventions privilégiés</i>	<i>Actions prioritaires</i>
CP	Semaines 37 et 38 : évaluations diagnostiques CP en cours dans la circonscription
CE2	Semaines 39 et 40 Contribution, si nécessaire, à la passation du test E.L.Fe
CE1/CE2 CP	Semaines 41, 42, 43 Prise en charge des élèves avec difficultés lourdes et avérées (CE1/CE2) Les prises en charge des élèves les plus fragiles avec difficultés lourdes et avérées en CP peuvent démarrer.
Période 2	
<i>Niveaux d'interventions privilégiés</i>	<i>Actions prioritaires</i>
CP	L'accent est mis sur les élèves de CP avec continuité des actions entreprises en période 1 et nouvelles prises en charge, si nécessaire, après concertation avec les enseignants et analyse partagée des aides proposées par leurs soins dans la classe.
CP/CE1	Poursuite des aides pour les élèves en nécessitant encore le besoin.
CE2	Entre mi-décembre et mi-janvier : aide, quand cela s'avère nécessaire, à la passation du 2° test fluence pour tous les élèves ayant bénéficié des temps d'aide. Prise en charge des élèves aux difficultés lourdes et avérées, ne devant se limiter aux entraînements liés au dispositif « Réussite lecture ». Les renforcements mathématiques ne doivent pas être oubliés.
Période 3	
<i>Niveaux d'interventions privilégiés</i>	<i>Actions prioritaires</i>
CP	Continuité et/ou nouvelles prises en charge.
CE1	Continuité et/ou nouvelles prises en charge.
CE2 fluence	Mi-janvier : passation du 2° test fluence si non effectuée en décembre.
Période 4	
<i>Niveaux d'interventions privilégiés</i>	<i>Actions prioritaires</i>
GS	Pour l'ensemble de cette période, le niveau prioritaire d'intervention des maîtres E sera la grande section de maternelle.

